



CAHIER DES CHARGES

Programmation et régie technique et événementielle de l'événement « Culture Debout »

A) Contexte du marché

La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille lance un marché à procédure adaptée pour la programmation et la régie technique pour le festival « CULTURE DEBOUT ». Cet événement se déroulera du 31 mai au 02 juin 2024 sur la terrasse du Palais Longchamp (voir plan en annexe, Boulevard Philippon, 13004, Marseille) de 19h à 23h. 1000 à 1500 personnes sont attendues les vendredi et samedi soirs pour des concerts grand public, gratuits. Le dimanche, le festival accueille diverses animations tout au long de la journée, de 10h à 17h.

Initiative ancienne relancée en 2021 suite à la pandémie mondiale de la Covid-19, « CULTURE DEBOUT » est un festival de musique et d'animations se déroulant dans l'ambiance majestueuse du célèbre Palais Longchamp. Des artistes de musiques actuelles, métissées et électroniques participent chaque année à ce moment festif et familial. Ils contribuent à la vie culturelle marseillaise pour un événement unique en son genre dans un décor historique et emblématique.

Le Palais Longchamp est un des monuments les plus spectaculaires de Marseille. En 1861, l'édification de la fontaine du Palais Longchamp est entreprise sur les plans de l'architecte Espérandieu. Jules Cavelier créa en 1869, les groupes de sculptures ornementant la cascade et ses dix mètres de hauteur. Lieu de sociabilité, espace scénique et festif, il replace ainsi la musique dans la cité au plus proche de son public.

B) Descriptif global

Le présent marché est conclu pour les concerts et animations de l'événement « CULTURE DEBOUT » se déroulant les 31 mai et 1^{er} juin 2024 de 19h à 23h et le dimanche 2 juin 2024, de 10h à 17h (horaires d'ouverture et fermeture du festival).

Le marché est constitué de deux lots :

- Lot 1 : Programmation
- Lot 2 : Régie technique

Le/a candidat(e) peut se positionner sur un lot unique ou sur deux lots.

C) Descriptif des prestations attendues par lot

LOT N°1 : PROGRAMMATION CONCERTS VENDREDI ET SAMEDI

1 / Pré-requis obligatoires :

- Le/a candidat.e s'engage à faire une visite préalable du site (voir plan en annexe) afin de visualiser le lieu du concert.
- Le/a candidat.e sera titulaire d'un récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur du spectacle.
- Le/a candidat.e devra se rendre disponible en amont du festival pour la préparation de la programmation. Il devra aussi être disponible du 31 mai au 1^{er} juin 2024 inclus afin de répondre aux demandes et aux imprévus de dernières minutes.

2 / Élaboration de la programmation :

A. Générale

- Le/a prestataire devra émettre une proposition artistique pour l'évènement « CULTURE DEBOUT » comprenant deux artistes/groupes par soir, émergents de préférence.
- Le/a prestataire devra choisir une première partie et une tête d'affiche par soir, soit 2 artistes/groupes par soir. La première partie se déroulera de manière indicative entre 20h à 21h et la tête d'affiche de 21h à 22h30.
- Le/a candidat.e devra proposer plusieurs artistes afin que la Mairie de secteur effectue le choix définitif de la programmation.
- La programmation devra garantir la mixité de genre sur scène.
- La programmation devra allier musiques du monde, musiques actuelles et musiques internationales.
- La programmation ne doit pas comporter de musique instrumentale ou de jazz (d'autres évènements semblables sont programmés durant l'été).
- Toute implication dans une cause environnementale ou sociétale est valorisée pour le choix des artistes.

- La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements aura une attention particulière à la programmation d'artistes locaux/régionaux.
- La programmation des artistes devra être finalisée avant le 31 mars 2024.
- L'enveloppe globale allouée aux cachets artistiques, pour les deux dates, sera de 20 000€ TTC maximum, comprenant les contrats de cession des artistes et également les frais d'hébergement et transferts locaux. Aucun dépassement ne pourra être envisagé. Ce montant global est inclus dans le présent marché.
- Les frais techniques, la location d'instruments, le catering ne sont pas pris en compte dans cette enveloppe. Ces frais sont pris en charge directement et gérés par la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements.

A. Méthodologie

1/ Présentation d'une programmation à la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements

La liste prévisionnelle « Programmation » devra obligatoirement comporter :

- Le nom des artistes en précisant si c'est la tête d'affiche ou la première partie ;
- Une présentation des artistes (nombre d'artistes, genre musical, années actives et localisation) ;
- Le montant du cachet Hors Taxe (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- Un visuel et des liens vidéos / audios.

Une première liste « programmation » devra être présentée pour validation à la Mairie, 3 semaines après l'attribution du présent marché.

En cas de désistement d'un ou plusieurs artistes après la validation de la programmation, le/a candidat.e est chargé.e de trouver dans les meilleurs délais une nouvelle proposition pour garantir la tenue de l'événement.

2/ Suivi administratif

- La négociation des contrats de cession et la rédaction des contrats de cession seront effectuées par le/a candidat.e.
- Le/a prestataire s'engage à payer les artistes intervenants dans un délais de 30 jours après validation de la facture par la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements.
NB : Toute facture est acceptée après service fait.

3/ Liaison programmation et régie technique

- Le programmeur travaillera en collaboration avec le Régisseur Général pour assurer la liaison entre les groupes et la technique. Notamment pour accorder les « riders » et la fiche technique des artistes avec le prestataire son et lumière.
- Le/a candidat.e s'engage à ne pas intervenir sur la partie technique.
- Le/a programmeur.ice devra rédiger une feuille de route contenant le déroulé de la journée (horaire d'arrivée, horaire des balances et horaire de passage) en collaboration avec la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements, au moins quatre semaines avant le festival.

4/ Rapport contractuel entre la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements et le/a candidat(e)

- Le/a candidat.e devra travailler en collaboration avec la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements en amont et pendant le festival.
- Le/a candidat.e devra gérer uniquement la partie « programmation » et « suivi administratif ».
- Le/a candidat.e s'engage à ne pas intervenir sur la partie logistique.
- La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements pourra faire des contre-propositions, ou soumettre des idées de programmation.
- La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements validera la programmation finale.
- Tous les éléments de communication relatifs aux artistes validés devront être envoyés à la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements avant le 1 avril 2024.
- La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille prendra à sa charge l'édition et l'impression des supports de communication. Si le/a candidat.e le souhaite, son logo (s'il en a un) pourra être intégré à la communication du festival. Dans ce cas, il sera demandé au candidat.e d'assurer la diffusion des supports de communication sur ses réseaux professionnels (page Facebook, page Instagram...).
- Les jours de festival, la Mairie du 4/5 fournira la restauration au candidat.e (dans la limite de 2 repas par jour).

5/ Travail & intervention du/de la candidat.e

A. En amont du festival

Le/a candidat.e s'engage :

- À être disponible par téléphone ou physiquement à Marseille ;
- À être disponible pour les réunions générales de cadrage du festival (2 à 3 réunions) ;
- À garantir la bonne information autour de l'évènement auprès des acteur.ices concerné.es ;
- À contribuer à donner à « CULTURE DEBOUT » une place de référence sur la scène musicale marseillaise par l'utilisation des outils de promotion dont dispose le/a candidat.e.

B. Sur site, pendant le festival

Le/a candidat.e s'engage à être présent.e lors du Festival CULTURE DEBOUT durant l'exploitation (vendredi et samedi).

Le/a candidat.e :

- Participera aux réunions de coordination.
- S'assurera que les groupes puissent accéder aux lieux de concerts et à leurs loges dans le respect des consignes de sécurité.

N.B : les loges sont à la disposition des groupes, dans les limites du respect de l'organisation (restriction du nombre d'invités en loges)

C. Après le festival

Le/a candidat.e s'engage à :

- Envoyer un bilan sur ses missions avant le 30 juin 2024 ;
- Se rendre disponible pour un rendez-vous bilan à Marseille avant le 30 octobre 2024.

5/ Rémunération du/de la candidat(e)

Le/la candidat.e devra indiquer dans sa réponse le prévisionnel du temps consacré à la mission, en incluant les 2 jours sur site et 2 à 3 réunions à la Mairie de secteur. Le prix fixé est forfaitaire, il ne pourra être demandé de compléments en raison de demandes de modifications de la programmation à l'initiative de la Mairie, ou en raison de désistements de groupes.

La Mairie de secteur procédera au paiement de la prestation sur facture en 2 temps :

- Une première moitié après la validation de la programmation ;
- La seconde moitié après le festival.

LOT 2 : RÉGIE TECHNIQUE

1 / Pré-requis obligatoires :

- Le/a candidat.e s'engage à faire une visite préalable de la terrasse du Palais Longchamp afin de visualiser le lieu du concert.

2 / Rôle de la Régie Technique

Du 31 mai au 2 juin 2024, le/a régisseur.euse technique général.e devra :

- Organiser l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des concerts, en relation avec le prestataire Son et Lumière ;
- Le/a régisseur.euse technique général.e s'engage à travailler avec l'équipe du programmeur choisi et avec l'équipe municipale. Il ou elle assurera la gestion technique et la coordination des différents intervenants, dont les coordonnées seront fournis par la Mairie de secteur ;
- S'assurer du suivi de la sécurité du lieu et de la scène (mise en place des barrières vauban) ;
- S'assurer de la sécurité incendie (habilitation SSIAP).

3 / Missions du Régisseur.euse Général.e

A. En amont de la manifestation

- Le/a Régisseur.euse Général.e devra être joignable directement par la Mairie du 4/5 dès notification du présent marché, et jusqu'à la fin du festival.
- Il ou elle élaborera le dossier de sécurité de la manifestation.
- Le/a Régisseur.euse Général.e sera sollicité par la Mairie du 4/5 pour réaliser une étude technique par groupe (4), avant validation de leur programmation.
- Le/a régisseur.euse travaillera en collaboration avec le programmeur (lot 1) et avec le prestataire Son et Lumière de la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements pour assurer la liaison entre les groupes et la technique (accorder les « riders », assurer la bonne prise en compte de la fiche technique des groupes).
- Le/a candidat.e s'engage à être disponible pour les réunions générales du festival.
- Le/a candidat.e s'engage à être disponible pour faire l'inventaire exhaustif du matériel disponible pour le festival.
- En cas de manquement ou dysfonctionnement d'un des prestataires, le/a candidat.e en référera immédiatement et directement à la Mairie du 4/5.

B. Durant le festival

- Le/a candidat.e s'engage à être présent.e pendant les phases de montage, exploitation et démontage. Il ou elle accueillera notamment les prestataires techniques & les techniciens des artistes.

- Le/a titulaire devra suivre l'installation technique requise pour la bonne tenue des concerts : montage, exploitation, démontage (par exemple installation de la scène, de la sonorisation et des lumières, des barnums, etc.) et ceci jusqu'au départ des artistes du site.
- Le/a titulaire assurera le lien avec les entreprises en charge du montage de la scène, des matériels son et lumière et s'assurera de l'exemplarité des équipes techniques sur site.
- Le/a titulaire s'assurera de la mise en conformité des lieux par rapport au cahier des charges de la manifestation.
- Le/a candidat.e s'engage à être réactif, et à chercher les solutions techniques en cas d'indisponibilité ou d'imprévu quelconque.

C. Après le festival

Le/a candidat.e s'engage à :

- Envoyer un bilan sur ses missions avant le 31 Août 2024 ;
- Se rendre disponible pour un rendez-vous bilan à Marseille, avant le 30 Octobre 2024.

4/ Méthodologie

- Le présent marché n'intègre pas la rémunération des prestataires de matériel (scène, son, lumière) qui fait l'objet de marchés distincts.
- Les jours de festival, la Mairie du 4/5 fournira la restauration au titulaire.
- Le/a candidat.e sera en relation directe et constante avec la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements, en amont et pendant le festival.
- Le/a Régisseur.euse Général.e gèrera au mieux les intérêts du festival.
- Le/a Régisseur.euse Général.e devra garder son calme et sa diplomatie en toutes circonstances.
- Le/a Régisseur.euse Général.e s'engage à se rapprocher du programmateur pour étudier la feuille technique et garantir la bonne mise en œuvre des moyens humains et techniques.
- Le/a Régisseur.euse Général.e fera respecter l'ensemble des normes de sécurité (protection des travailleurs et des artistes, décret anti-bruit d'Août 2017, sécurisation générale des sites, normes de montage et d'exploitation d'un grill technique, etc.).

D. Modalités de candidature et critères de sélection des offres

La date limite de candidature est fixée au **5 février 2024**.

La candidature doit être adressée au Service Culture et Événementiel de la Mairie des 4^e et 5^e arrondissements à l'adresse suivante : 13 Square Sidi Brahim 13005 Marseille et par mail aux adresses suivantes msaintgiron@marseille.fr et albeaulieu@marseille.fr

Pour chaque lot, le candidat devra fournir :

- Un devis correspondant à la prestation décrite dans le présent cahier des charges, en détaillant le nombre d'heures de travail évaluées.
- Un RIB.
- Un mémoire technique correspondant aux critères listés ci-dessous.

Lot 1 :

Critère technique : 60 %. Le candidat fournira une note de présentation/mémoire technique permettant à la mairie d'évaluer ce critère.

- Moyens humains mis à disposition (expérience dans le domaine de la programmation artistique, CV..) : 30 %
- Programmation prévisionnelle et ligne artistique envisagée (choix des têtes d'affiche, complémentarité des propositions...) : 30 %. Ce critère a vocation à évaluer la connaissance du candidat en matière de scène artistique régionale et nationale, sa sensibilité artistique, la cohérence du répertoire connu avec le budget défini par la Mairie, la cohérence des estimations financières et des capacités de négociation pour les pistes de programmation. Il ne s'agit pas d'une programmation figée avec prise de contact auprès des artistes.

Critère prix : 40 %

Étant donné que le coût total de la programmation proposée ne pourra être validé qu'après les échanges et la validation de la mairie de secteur, le critère prix concernera uniquement la partie forfaitaire liée à la rémunération du candidat. La capacité du candidat à proposer une programmation économiquement avantageuse pour la collectivité sera évaluée dans le critère technique.

Lot 2 :

Critère technique : 40 % (Moyens humains mis à disposition, expériences significatives dans le domaine, habilitations : à présenter dans une note technique).

Critère prix : 60 %

FESTIVAL CULTURE DEBOUT - MAIRIE DES 4/5 DU 31 MAI AU 2 JUIN 2024 - PALAIS LONGCHAMP

